

ment ! absolument ! (C'est très-vrai ! à droite.)

J'ai donc éprouvé une crainte pour moi, quand j'ai vu, d'instinct, un des orateurs les plus distingués de la majorité, se précipiter pour me dire que j'étais sur un tribunal et l'impressionner ainsi. Je puis ressentir quelque inquiétude lorsque je vois le sous-chef des magistrats, le sous-secrétaire d'Etat de la justice, dicter lui-même au tribunal son jugement. (Très-bien ! très-bien ! applaudissements à droite.)

J'espère, je suis convaincu que le tribunal, au besoin, résistera — nous le verrons — d'aillurs j'aimerais autant ne pas le voir. (Rires approbatifs à droite.)

M. le sous-secrétaire d'Etat de la justice est allé plus loin. Il a pas seulement dit que mes articles étaient outrageants, qu'ils étaient violents. Ce qui était déjà aller bien loin de la part du Gouvernement qui n'a rien à faire ici, je le répète, qu'à vous apporter le document de M. le procureur général. C'est la malheur d'être expérimenté en cette matière; c'est la seconde fois que cette histoire m'arrive ici (Sourires à droite), c'est la seconde fois qu'à cette tribune je défends mon inviolabilité parlementaire contre vous. (Très-bien ! très-bien !)

Un membre à gauche. Ce n'est pas notre faute.

M. Paul de Cassagnac. Aussi, je suis très-fort sur les détails et je sais que est le droit de chacun. (Sourires approbatifs à droite.) Le droit du Gouvernement était de transmettre à la Chambre la demande en autorisation de poursuites, et voilà tout; de même que si la question arrive devant vous, — comme c'est probable et comme c'est certain, — votre devoir, que vous connaissez aussi bien que moi, sera d'examiner cette demande, et de décider si vous verrez qu'aucun de mes collègues républicains, même ceux qui peuvent blâmer le plus violemment mes articles, pas plus cette fois-ci que la dernière fois que des poursuites ont été demandées contre moi, ne viennent ici attaquer mes articles de peur d'influencer le lendemain la justice, qui en est saisie (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Eh bien, ce que mes collègues, ce que mes adversaires n'ont jamais fait, et ne le font pas, comment puis-je permettre au Gouvernement de le faire? (Assentiment à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. Très-bien ! C'est très-vrai.

M. Paul de Cassagnac. Le Gouvernement est allé encore plus loin, il a dit, et jusqu'à un certain point il était excusable, parlant rapidement comme il l'a fait, — chacun a sa façon de parler; — je parle assez lentement, de sorte que quand on me rappelle à l'ordre, je le méprise, et je ne suis pas celui qui parle avec la volubilité nerveuse de M. le sous-secrétaire d'Etat à la justice. (Rires bruyants à droite. — Rumeurs sur plusieurs bancs) et il a dit : les attaques « les plus honteuses », et il a ajouté : c'est moi qui parle, moi, sous-secrétaire d'Etat. Eh bien, voilà un mot que je n'accepte pas, moi, ce mot « honteuses ». (Approbation à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. Vous avez raison. Vous ne devez pas l'accepter !

M. Paul de Cassagnac. Il y a défini qu'il y ait dans cette Chambre, et en parlant ainsi j'honore mes collègues, — un seul de mes collègues qui se lève et qui dit que s'entendre reprocher des choses honteuses est chose honorable et acceptable. (Assentiment à droite.)

Que l'on m'ouvre aux tribunaux si l'on veut, qu'on libère une condamnation si l'on peut, mais qu'on ne m'impose pas à cette tribune, j'ai le droit de l'exiger. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. Vous en avez le devoir !

M. Paul de Cassagnac. C'est peut-être comme un écho, comme un souvenir de quelques traditions récentes. Il peut y avoir eu des votes de félicitation, c'est moi qui vous le dis ! (Bravos à droite.)

M. le président. Monsieur de Baudry-d'Asson, je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry-d'Asson. Je vous remercie, M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. le président. Vous n'avez pas la parole.

M. Paul de Cassagnac. Je demande la parole pour un rappel au règlement. (Rumeurs à gauche.)

M. le président. Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. Paul de Cassagnac. Je ne la prends pas.

M. le président. Je ne puis vous accorder l'entretien de la parole; je vous la donnerai à la fin de la séance. (Reclamations à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. On a toujours la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. de Baudry-d'Asson. On a toujours la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. de Baudry-d'Asson. On a toujours la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. de Baudry-d'Asson. On a toujours la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur, vous n'avez pas la parole.

M. de Baudry-d'Asson. On a toujours la parole pour un rappel au règlement.

M. de Baudry-d'Asson. On a toujours la parole pour un rappel au règlement.

possible de donner lecture... (Mouvements en sens divers.)

M. de Baudry-d'Asson. Allons donc ! (Bruyantes exclamations et murmures sur un grand nombre de bancs.)

M. Germain Casse. Mais on vous donne raison, et vous n'êtes pas content ! (Qu'est-ce que vous voulez donc ?)

M. le président. Messieurs, il est certain que si je n'obéisais qu'à mon devoir strict et aux prescriptions du règlement, j'appliquerais immédiatement à M. de Baudry-d'Asson une mesure contre laquelle, j'ai la satisfaction de le constater, peu d'entre vous pourraient protester. J'aime mieux passer outre. (Très-bien ! très-bien !)

Je disais qu'il n'est pas possible, à propos d'un incident sur le procès-verbal, d'enlever devant la Chambre, même dans une mesure très-brève, la discussion du fond. Je vous prie donc, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, de ne pas aborder, pas plus que M. de Cassagnac ne l'a fait, la lecture des articles...

M. de Cassagnac ne l'a pas fait lui-même !

M. le président. — Il ne l'a pas fait, et je ne l'aurais pas toléré.

J'invite, je le répète, M. le sous-secrétaire d'Etat à vouloir bien rester dans le débat et à ne pas entrer dans le procès-verbal, et à ne pas entrer dans la discussion des articles déférés, non pas à la justice de la Chambre, mais à la justice du jury. (Très-bien ! très-bien !)

M. de Baudry-d'Asson. — Je défère à l'observation de M. le président.

Je répète ce que j'ai voulu qualifier l'autre jour, ce n'était point le fond des articles, leur caractère délictueux, mais leur forme seule qui me paraissait excessive. Je ne puis, au point de vue de la justice, que vous vouloir lire à la tribune, puisque M. le président m'invite à ne pas le faire. Ces articles, la Chambre les lira; elle constatera s'il n'est pas vrai qu'ils dépassent toute mesure, je ne dis point au point de vue de la loi, énoncée par M. le président, mais au point de vue qu'on doit aux personnes. (Approbation à gauche et au centre.)

M. Rouher. — C'est une question de compétence.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Que M. le président déclare si on peut prendre la peine de relire lui-même les passages auxquels je fais allusion, et il reconnaîtra comme vous, messieurs, je pense, que je n'ai pas excédé mon droit. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. — L'incident est clos.

M. Paul de Cassagnac. — Pardon ! on a toujours le droit de répondre à un ministre !

M. le président. — Il y a eu un incident.

M. Paul de Cassagnac. J'ai fini, je ne dépasse pas mon droit.

M. le président. Je vous ferai observer, monsieur de Cassagnac, qu'il ne peut être question à la tribune de briser personne et encore moins un membre du Gouvernement à y remonter pour vous donner ce que vous appelez une satisfaction sans équivoque.

M. le sous-secrétaire d'Etat de la justice. Je n'ai pas à remonter à la tribune.

M. Paul de Cassagnac. Vous pouvez ne pas vouloir y remonter, monsieur, mais moi, je puis en descendre. (Bruit.)

M. le président. C'est votre jugement qui doit vous dire, qu'après les explications échangées, après les justifications qu'en toute loyauté l'honorable sous-secrétaire d'Etat a apportées ici sur les mots qu'il avait employés, la discussion ne peut plus continuer à la tribune. L'incident qui vous a amené à la tribune est vide, réglé, et, prolonger cet incident, ce serait porter devant les Chambres une simple querelle qui aurait un caractère personnel et à laquelle je ne pourrais pas laisser s'associer la Chambre. (Très-bien ! à gauche et au centre. — Interruptions à droite.)

Voix à gauche. Assez ! — La clôture !

M. le baron de Septenville. M. Goblet n'a pas retiré le mot !

M. Granier de Cassagnac père. Il faut qu'il le retire ou qu'il l'explique ! (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac. Si les choses étaient telles que M. le président vient de les indiquer, il est incontestable que je n'aurais plus rien à faire qu'à descendre à mon banc. Mais il y a une chose que je ne puis pas accepter, c'est l'équivoque. Je ne puis pas accepter que M. Goblet vienne dire à la tribune ce qu'il parait ne pas maintenir ensuite dans son ensemble, pour résumer la discussion, qui a été un peu ardente et un peu vive, grande, mais que vous avez tempérée réciproquement. (Exclamations et rires à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. Parlez pour vous !

M. Paul de Cassagnac. Je parlerai pour moi et pour vous !

M. le président. N'interrompez pas !

Voix à gauche. Il faut en finir !

M. Paul de Cassagnac. Ça finira quand, au nom du règlement qui me donne le droit de parler ici, j'aurai obtenu satisfaction complète. (Bravos à droite. — Vives exclamations à gauche.)

Quelques voix à gauche. La clôture ! la clôture !

M. le président. — M. de Cassagnac, loin de contester l'exactitude de ces paroles, les accentue et les précise. En conséquence, je suis obligé de lui faire application de l'art. 121 et de le rappeler à l'ordre.

L'incident est clos.

Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal ?

Le procès-verbal est adopté.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. Scrépel, député du Nord, a déposé samedi, sur le bureau de la Chambre des députés, une pétition signée de marchands de vins et eaux-de-vie des villes de Lille, Roubaix et Tourcoing.

La commission des directeurs, contrôleurs et ouvriers de l'industrie du Nord, s'est réunie dimanche dans le local du Cercle libéral, à Lille pour rendre comptes des démarches faites à Paris.

Voici le procès-verbal officiel de cette séance que publie l'Echo du Nord :

M. Warin, président ouvre la séance en rappelant le rôle que devait remplir la commission.

Il remercie MM. les sénateurs Testelin et Merlin, et M. P. Legrain, députés, et les accompagnés dans leurs démarches. Il adresse également des remerciements à la presse qui a publié les comptes-rendus et les lettres des membres de la commission.

M. Barat, secrétaire, rend compte avec détails de chacune des visites faites à M. Jules Simon, à M. J. Grévy, président de la République; à M. Martel, président du Sénat; à M. Tirard, ministre du commerce, et à MM. Louis Blanc, Martin-Nadaud, députés.

M. Warin résume les impressions de la commission, il espère que les démarches seront d'un bon effet. Il a confiance qu'on ne laissera pas périr l'industrie et que les ouvriers ne seront pas condamnés au chômage.

M. Dubray, trésorier, rend compte de l'emploi des fonds de la souscription. L'assemblée approuve et décide que l'excédent sera conservé jusqu'à ce que la question soit définitivement résolue.

Le solde définitif sera versé à la caisse des Invalides du travail.

Un incident se produit à propos de la visite faite par MM. Barat et Dubray chez M. Jules Simon. M. Barat en rappelle tous les détails et maintient ainsi que Dubray, aux applaudissements de la réunion, que les paroles rapportées par eux ont été prononcées.

M. Charles Simon demande que, pour terminer la polémique qui s'est produite dans les journaux, on se montre conciliant. Il reconnaît que M. Jules Simon a pu mal exprimer sa pensée et rend hommage à la bonne foi des délégués.

À la suite d'une discussion, on accepte dans un esprit de conciliation l'ordre du jour suivant :

Il résulte des explications fournies par M. Ch. Simon, et la réunion est heureuse de le constater, que M. Jules Simon déclare ne pas penser que les industries linéaires et cotonnières doivent disparaître.

L'assemblée, sur la proposition d'un de ses membres, vote des remerciements à la commission.

P. WARIN, président;
G. BARAT, secrétaire;
L. DUBRAY, trésorier.

M. Louis Bonnier, ancien élève des écoles académiques de Lille, a obtenu une mention d'esquisse d'architecture dans le concours du 8 mai à l'école des Beaux-Arts.

La première partie de la journée d'hier a été très favorable au concours régional visité par un grand nombre de personnes et de toutes de toutes les provinces de l'arrondissement. Malheureusement, vers deux heures, une pluie fine commença à tomber et bientôt après les averses se succédèrent comme aux premiers jours du mois.

Malgré ces contretemps, les entrées payantes se sont élevées à 180 francs.

Aujourd'hui lundi, auront lieu, à partir de sept heures du matin, les essais publics des instruments admis aux concours spéciaux.

À partir de quatre heures du soir, jusqu'à six heures, un concert sera donné dans le rond-point du concours, en face le pont Napoléon.

La commission administrative du musée de Lille vient de terminer l'acquisition d'un tableau de Jardens. On sait que ce musée possédait déjà plusieurs toiles de ce maître flamand; celle-ci croyons nous, aurait été acquise à des conditions assez avantageuses.

Voici quel était la veille de l'Ascension, le nombre de pétitions relatives au projet de loi Ferry, centralisées au bureau de Lille, et le nombre des signatures qui étaient inscrites :

	Feuilles.	Signatures
Pétitions des hommes	1,823	40,770
Pétitions des femmes	953	47,436
	2,776	108,206

Le nombre des signatures de femmes eût pu être facilement doublé et triplé. On s'est particulièrement attaché à recueillir les signatures des électeurs.

La Société des sauveteurs du Nord s'est réunie hier matin à la mairie de Lille pour la remise de son drapeau. Elle a assisté ensuite à une messe qui a été dite à l'église Saint-Sauveur. La société s'est réunie de nouveau dans l'après-midi, et hier soir a eu lieu un banquet auquel M. le préfet a assisté.

Une scène de brutalité inouïe s'est passée, hier soir dans le cabaret de la rue des Vingt mètres, portant l'enseigne de *Robastopol*. Un terrassier Jules Spyrbec, pris d'un accès de rage subit, s'est armé d'une crosse et a frappé en plein visage un de ses camarades de travail, Emile Nollet, avec lequel il venait de passer une partie de la soirée. M. Emile Nollet a été relevé sanglant et ayant l'œil droit complètement sorti de l'orbite.

M. Jules Spyrbec a profité de l'émotion causée par cette brutale agression pour prendre la fuite. On ne l'a plus revu depuis hier.

M. Emile Nollet a été admis à l'hôpital ce matin.

La police recherche depuis deux jours un quidam du nom de Simon Vandale, et qui, par mégarde, sans doute, a endossé les vêtements d'un sien ami M. Vromandt. On suppose que Simon Vandale a franchi la frontière.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours qu'un malfaiteur s'était introduit dans une maison de la rue de Fontenoy et avait dérobé une montre en or déposée sur une armoire. Nous apprenons aujourd'hui que l'auteur de ce vol est connu : c'est un ouvrier tisserand, nommé Gustave Pontier et âgé de 16 ans. Il a été arrêté.